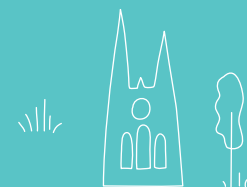




EURE & LOIR 2040

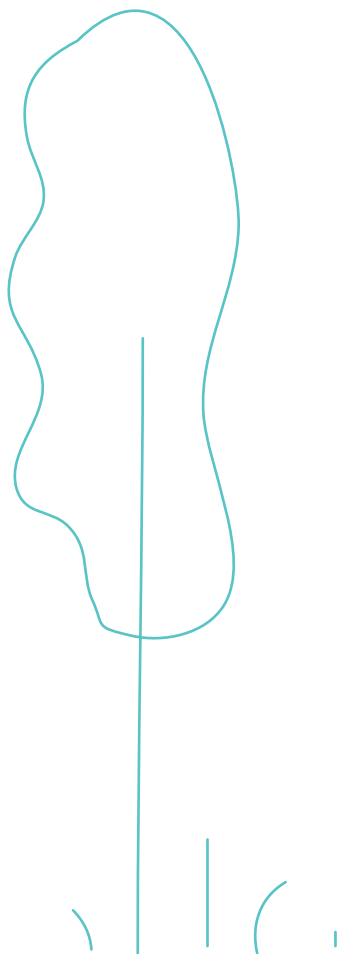
Vision stratégique

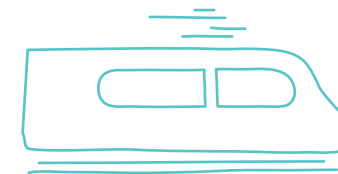


SOMMAIRE



| | |
|--|-----------|
| Préambule | 3 |
| Introduction – En 2040, l'Eure-et-Loir au cœur de l'action collective | 4 |
| Eure-et-Loir 2040, une construction partagée du futur en trois étapes | 5 |
| HORIZON N°1 – L'EURE-ET-LOIR DÉSIRABLE : DES TERRITOIRES POUR TOUTES LES ASPIRATIONS | 6 |
| ▶ Le constat : les Euréliens ont des vies parmi les plus mobiles de France | 6 |
| ▶ La prospective : d'ici 2040, les modes de vie et les aspirations seront encore plus divers | 6 |
| ▶ Le choix stratégique : renforcer l'attrait de l'Eure-et-Loir en favorisant l'épanouissement des populations dans chaque territoire | 6 |
| ▶ L'horizon n°1 détaillé | 7 |
| ▶ Les chantiers-cibles | 9 |
| HORIZON N°2 - L'EURE-ET-LOIR EN TRANSITION : DES MODÈLES DE PRODUCTION CRÉATEURS DE RICHESSE LOCALE | 11 |
| ▶ Le constat : l'Eure-et-Loir est unie par son économie productive | 11 |
| ▶ La prospective : d'ici 2040, les modèles de production combineront innovation économique et adaptation écologique | 11 |
| ▶ Le choix stratégique : coordonner les initiatives publiques et privées pour maintenir demain une Eure-et-Loir productive et attractive | 11 |
| ▶ L'horizon n°2 en détail | 13 |
| ▶ Les chantiers-cibles | 15 |
| HORIZON N°3 - L'EURE-ET-LOIR RESPONSABLE : DES PARCOURS DE VIE ACCOMPAGNÉS DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ | 16 |
| ▶ Le constat : l'action sociale départementale fait face à des besoins qui se multiplient | 16 |
| ▶ La prospective : d'ici 2040, la population eurélienne sera plus vieille et plus sensible aux fragilités environnementales | 16 |
| ▶ Le choix stratégique : adapter l'action sociale eurélienne à la réalité des parcours de vie | 16 |
| ▶ L'horizon n°3 en détail | 17 |
| ▶ Les chantiers-cibles | 19 |





« Un horizon commun pour notre territoire »



CHRISTOPHE LE DORVEN

Président du
Conseil départemental
d'Eure-et-Loir

Ancrer pleinement notre département dans **les enjeux de demain**, en prenant en compte les grandes mutations actuelles et à venir, voilà toute l'ambition d'Eure-et-Loir 2040.

Cette **démarche prospective**, portée avec l'ensemble des élus du Conseil départemental, vise à tracer avec clarté un horizon commun pour notre territoire.

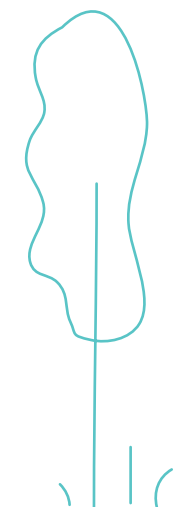
Dessiner une trajectoire pour les années à venir, c'est penser le futur pour ne pas en subir ses conséquences. Ce travail de longue haleine, nous avons voulu qu'il soit également le fruit d'une large concertation de l'ensemble des acteurs euréliens : habitants, élus, entrepreneurs...

Plus qu'une consultation, ce document est une **véritable coproduction** réalisée par le biais d'ateliers territoriaux menés sur l'ensemble du département.

C'est une satisfaction qu'une telle démarche puisse se concrétiser grâce à l'appui et l'**engagement de tous**. Car une vision partagée, c'est une vision qui a du sens.

Au-delà de la réflexion, cette démarche se devait d'avoir un aspect pratique, représenter une véritable **feuille de route**, avec des orientations, des actions concrètes et la définition de chantiers cibles.

Nos attentes désormais sont simples : que cette démarche se traduise en actes, que cette vision pour 2040 réponde **aux attentes et aspirations de tous les Euréliens**.



En 2040, l'Eure-et-Loir au cœur de l'action collective



Rares sont les acteurs territoriaux qui réfléchissent aujourd'hui au futur de l'action collective à une échelle départementale.

Et pourtant, toutes les parties impliquées dans Eure-et-Loir 2040, d'Anet à Nogent-le-Rotrou, de Brezollès à Châteaudun, en ont rappelé le besoin et l'intérêt : celui de donner un nouveau souffle et de la visibilité à un département auquel les Euréliens sont profondément attachés, sans pouvoir toujours exprimer ce qui les unit.

L'un des enseignements transversaux de cette année de travail est ici : l'attachement collectif à l'Eure-et-Loir, et la volonté de voir cette échelle territoriale reconnue et affirmée plus encore d'ici 2040. C'est ce qu'ont mis en avant les nombreux acteurs sollicités pour cette démarche : élus et agents du département, maires, acteurs socio-économiques, collègue d'une vingtaine de citoyens de tous âges et origines, conseil départemental des jeunes, etc.

Les trois horizons stratégiques, exposés dans les pages qui suivent, présentent la voie que se sont donné ces acteurs départementaux pour y parvenir. Il y a, dans ces horizons, une part de rêve, et une part d'ambition légitime. Mais pour les voir se concrétiser, tous requièrent du Conseil départemental et des autres acteurs de l'Eure-et-Loir une condition : celle d'agir collectivement.

À l'heure des crises multiples et enchevêtrées, agir en partenariat avec tous les niveaux de collectivités territoriales et l'État est une nécessité pour apporter des réponses complètes, qui ne se limitent pas à une répartition des compétences cloisonnée et encore susceptible d'évoluer.

À l'heure d'une société toujours plus mobile et soumise à des mutations profondes (bouleversement climatique, montée de l'intelligence artificielle...), agir en coopération avec les territoires qui voient l'Eure-et-Loir est une responsabilité partagée pour ne pas subir l'ouverture (à l'Île-de-France notamment) que lui confère sa géographie.

À l'heure des trajectoires sociales et territoriales singulières, agir en faveur des solidarités territoriales doit être plus que jamais une attention collective, à laquelle le Conseil départemental – comme il l'a fait par le passé – prendra toute sa part.

Ce n'est qu'ensemble que les acteurs euréliens parviendront à engager des trajectoires structurantes pour les vingt prochaines années. Cette vision stratégique donne le cadre pour mener à bien cette action collective.

Dans une époque marquée par l'incertitude, les trois horizons qui structurent ce document sont les caps stratégiques que les acteurs euréliens se donnent – et ce, quels que soient les imprévus qui adviendront d'ici 2040. Le Conseil départemental y clarifie les responsabilités qu'il propose d'endosser pour contribuer à leur réalisation, en fonction de l'évolution de ses moyens d'action d'ici 2040. Les horizons et responsabilités sont déclinés en orientations thématiques qui, elles, donnent à voir une vision territoriale dont la réalisation nécessite le concours d'une pluralité d'acteurs (publics et privés). Enfin, ces horizons s'incarnent en dix chantiers-cibles de long terme, et que le Département propose d'initier dès à présent.



une construction partagée du futur en trois étapes



1^{ÈRE} ÉTAPE : ÉLABORER UN DIAGNOSTIC PROSPECTIF PARTAGÉ (ÉTÉ 2022 - JANVIER 2023)

- ▶ Analyse documentaire et des politiques publiques départementales ;
- ▶ Entretiens individuels avec une quarantaine acteurs d'Eure-et-Loir : élus départementaux et nationaux, chefs d'entreprise, responsables associatifs, chambres consulaires, acteurs touristiques, acteurs de la santé... ;
- ▶ Enquête Eure-et-Loir 2040 à destination du grand public et des collégiens
- ▶ Mobilisation du Conseil départemental des jeunes ;
- ▶ Constitution d'un Collège Citoyen, constitué d'une vingtaine de citoyens représentatifs de la diversité sociale et territoriale du département, et 1^{ère} journée de travail ;
- ▶ Constitution d'un groupe d'une quinzaine d'agents du Département suivant la démarche, et 1^{ère} session de travail ;
- ▶ Séminaire de travail à destination de l'ensemble des élus départementaux ;
- ▶ 4 ateliers territoriaux à destination des maires, à Chérisy, Saint-Victor-de-Buthon, Châteaudun et aux Villages-Vovéens.



2^{ÈME} ÉTAPE : PASSER DE LA PROSPECTIVE À LA STRATÉGIE (JANVIER 2023 - AVRIL 2023)

- ▶ Identification des grandes alternatives stratégiques, et des dispositifs de politiques publiques à venir ;
- ▶ 2^{ème} session de travail avec les agents départementaux ;
- ▶ 2^{ème} session de travail avec le Collège Citoyen ;
- ▶ Séminaire de travail à destination de l'ensemble des élus départementaux.

3^{ÈME} ÉTAPE : STABILISER LA VISION ET CHANTIERS D'EURE-ET-LOIR 2040 (AVRIL 2023 - ÉTÉ 2023)

- ▶ 4 ateliers territoriaux à destination des maires, à La Loupe, Bonneval, Champhol et Brezolles,
- ▶ 3^{ème} session de travail avec les agents départementaux ;
- ▶ 3^{ème} session de travail avec le Collège Citoyen ;
- ▶ Atelier à destination des acteurs socio-économiques d'Eure-et-Loir ;
- ▶ Articulation avec le Plan stratégique 28 de l'Eure-et-Loir ;
- ▶ Séminaire de travail à destination de l'ensemble des élus départementaux.



L'Eure-et-Loir désirable : des territoires pour toutes les aspirations



LE CONSTAT : LES EURÉLIENS ONT DES VIES PARMIL LES PLUS MOBILES DE FRANCE

La société française est une société mobile et l'Eure-et-Loir en est l'un des fronts avancés. Le département vit d'abord cette mobilité dans les choix résidentiels de ses habitants : ils sont chaque année 14 000 à entrer et autant à sortir du département, soit 3% de la population départementale renouvelée chaque année, et un quart des entrées et sorties totales à l'échelle régionale. Elle se traduit aussi dans la mobilité quotidienne des Euréliens : chaque jour, ils parcourent en moyenne plus de 27 km pour se rendre à leur travail (soit le 4^e score le plus élevé de France métropolitaine, derrière l'Oise, la Seine-et-Marne et les Landes), que ce travail se trouve au sein du département ou en-dehors.

À quoi cela tient-il ? D'abord, à une situation géographique d'ouverture : l'Eure-et-Loir étant limitrophe de sept départements, de nombreux ménages déménagent, travaillent ou se divertissent d'un côté ou de l'autre de la limite départementale, souvent sans s'en rendre compte. À l'organisation territoriale du département ensuite, qui conduit les Euréliens à rejoindre les bassins d'emplois chartrains et drouais (qui rassemblent près de 80% des emplois du département) ou ceux des départements voisins pour leur travail. Et bien sûr, dans ce voisinage, à la proximité immédiate de la métropole francilienne qui draine une multitude de flux (démographiques, économiques et de ressources...).

Ces liens avec l'Île-de-France ne datent pas d'hier mais leurs configurations depuis le début du XXI^e siècle sont inédites : alors qu'ils étaient jusqu'au début du siècle majoritairement à sens unique (captation de ressources de l'Eure-et-Loir vers l'Île-de-France dès le XVII^e siècle, puis desserrement économique et résidentiel de l'Île-de-France vers l'Eure-et-Loir au cours de la seconde moitié du XX^e siècle), ils vont aujourd'hui dans les deux sens et sont pris dans un système métropolitain plus vaste. Ainsi, les mobilités résidentielles et professionnelles, les implantations d'entreprises, les circulations monétaires sont en croissance dans un sens comme dans l'autre et une partie (au moins) de l'Eure-et-Loir est intégrée au système francilien. C'est tout le paradoxe de la situation eurélienne : alors que les dernières projections de l'INSEE annoncent (aujourd'hui) une baisse démographique de 25 000 habitants à horizon 2040 par rapport aux 430 000 Euréliens recensés en 2018 (et de près de 60 000 habitants d'ici 2070), elles prévoient aussi un solde migratoire

positif entre 2040 et 2070 - ce que le département n'a plus connu depuis 1990 ! Autrement dit, la situation géographique du département et ses liens avec l'Île-de-France continueront de positionner l'Eure-et-Loir demain au cœur d'un carrefour de flux, où les arrivées, les départs et les distances parcourues seront conséquents.



LA PROSPECTIVE : D'ICI 2040, LES MODES DE VIE ET LES ASPIRATIONS SERONT ENCORE PLUS DIVERS

En 2040, plus encore qu'aujourd'hui, les habitants d'Eure-et-Loir seront issus d'un brassage de population, dont la diversité des besoins sera toujours plus grande. On comptera notamment parmi eux :

- ▶ **Des étudiants euréliens**, qui choisiront de faire une partie de leurs études supérieures hors du département (comme c'est le cas de 75% d'entre eux aujourd'hui), à Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines ou encore sur le campus de Paris-Saclay (situé à moins d'une heure de Dreux et Chartres depuis l'ouverture de la ligne 18 du métro grand-parisien en 2030) mais voudront résider à Chartres ou Dreux, cherchant à concilier logements moins onéreux et vie étudiante ;
- ▶ **Des personnes (très) âgées**, que l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé (qui ralentit mais se poursuit) fera rester plus longtemps à leur domicile - avec les services médicalisés et d'aides à la personne que cela exige à proximité. Il y aura en moyenne 6% de plus de 85 ans en 2040 en Eure-et-Loir (9% en 2070), avec des taux encore plus élevés dans le Dunois et le Perche.
- ▶ **Des couples d'actifs bi-résidents**, dont l'un des membres au moins partagera ses semaines entre l'Île-de-France et l'Eure-et-Loir, à la recherche de lieux de travail nomades, de services numériques performants et d'un environnement calme.
- ▶ **Des jeunes entrepreneurs**, qui se retrouveront en Eure-et-Loir pour avancer dans leur projet d'entreprise, attirés par la proximité de Paris, un cadre de travail plus agréable et de bonnes infrastructures numériques et en recherche de locaux ou de rencontres avec l'écosystème économique départemental.
- ▶ **Des familles monoparentales** (qui représentent aujourd'hui un quart des familles françaises), où le parent, parcourant souvent en Eure-et-Loir de longues distances quotidiennes pour travailler est à la recherche de services petite

enfance et services de garde adaptés à ses horaires, à proximité de chez lui.

- ▶ **Des couples de néo-retraités** qui, faisant de leurs résidences secondaires (plus de 15% des résidences du Perche) leur résidence principale lors de leur passage en retraite à la recherche d'offres culturelles et d'un environnement de qualité près de chez eux.

On pourrait multiplier à l'envi les exemples. Ce qui est nouveau, ce n'est pas que les politiques publiques doivent tenir compte de ces différents publics, mais bien **qu'au sein même de ces publics** (adolescents et étudiants, actifs, retraités), **les aspirations soient de plus en plus variées.**



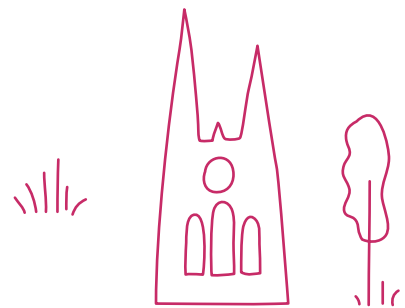
LE CHOIX STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ATTRAIT DE L'EURE-ET-LOIR EN FAVORISANT L'ÉPANOUISSEMENT DES POPULATIONS DANS CHAQUE TERRITOIRE

Alors que faire devant la très grande diversité d'aspirations qu'expriment déjà les Euréliens et qui se renforcera ces vingt prochaines années ?

Les élus du Conseil départemental, en écho avec les élus locaux consultés au cours de la démarche, se sont accordés sur une ambition : **adapter l'action publique eurélienne à ces besoins multiples et évolutifs pour que tous les territoires du département puissent accueillir leurs habitants plus longtemps.** Elle est la condition pour maintenir la démographie départementale à flots. Cette « attractivité qualitative », ce désir d'Eure-et-Loir, suppose de réussir à proposer au sein du Département un certain nombre de services et un cadre de vie que des ménages seraient sinon tenter d'aller chercher ailleurs.

Pour ce faire, le Conseil départemental propose de porter trois responsabilités.





A. RESPONSABILITÉ N°1 : FACILITER LA VIE DES EURÉLIENS PAR DES OFFRES DE SERVICES DIVERSIFIÉES

Promouvoir une attractivité qualitative en Eure-et-Loir passera d'abord par la création de nouveaux services qui rendent la vie plus agréable à de nombreux profils d'habitants. Deux thématiques semblent à ce titre devoir être particulièrement investies : la mobilité, dont on a vu qu'elle était en Eure-et-Loir la condition constitutive de presque tous les modes de vie, et les usages numériques qui, s'ils ne doivent pas être la réponse unique aux problèmes d'accessibilité, permettent d'étoffer considérablement les services et emplois proposés aux Euréliens.

Si le Département n'est pas le seul niveau de collectivité compétent sur ces thématiques, il est d'intérêt départemental de mieux réussir collectivement sur celles-ci. Le Conseil départemental, outre son action propre, facilitera les initiatives qui iront dans le sens des orientations définies ici.

► En 2040, une mobilité à la carte dans tout le département

À quoi ressemblera la mobilité des Euréliens en 2040 ? Elle sera vraisemblablement encore structurée par la voiture (avec une part de véhicules électriques bien plus importante), même si l'offre en transports collectifs pour rejoindre les unités urbaines de Dreux et Chartres (représentant près de la moitié des emplois du département) et l'Île-de-France pourra être étoffée. C'est la raison pour laquelle le Département continuera d'investir demain dans les infrastructures routières : dans les prochaines années pour moderniser et sécuriser le réseau départemental (7 500 km de routes soit l'un des plus importants de France) avec le Plan Route 2028, à moyen terme en valorisant les opportunités économiques offertes par l'arrivée de l'A154, à plus long terme en faisant de la route un terrain d'expérimentation et en cherchant à inventer le service public routier du XXI^e siècle (cf. projet-cible n°1). Pour autant, un nombre croissant d'Euréliens aspire à réduire l'usage de la voiture - par nécessité (pour les seniors en perte d'autonomie ou les personnes à mobilité réduite), par agrément (pour les Euréliens, les bi-résidents ou les touristes) ou par choix. L'attractivité de l'Eure-et-Loir passe donc par la capacité collective à proposer à ces populations, dans tous les territoires du département, des alternatives sur certains de leurs trajets, ou au moins sur une partie de ces trajets : covoiturage, système de transport à la demande, vélo, parkings-relais, nouvelles lignes de transport collectif etc. Le Conseil départemental contribue à cette perspective, notamment avec

l'adoption en 2023 d'un Schéma directeur cyclable prévoyant d'une part la mise en œuvre d'une ossature cyclable en maîtrise d'ouvrage départementale (cette ossature permettant de mailler le territoire et notamment les bourgs-centres) et d'autre part la sécurisation de certains tronçons. L'ingénierie et l'accompagnement financier permettront de soutenir par ailleurs les projets locaux qui viendront compléter l'ossature départementale.

► En 2040, tous acteurs du numérique !

L'Eure-et-Loir figure dans le peloton de tête des départements sans métropole les mieux fibrés. En 2022, 80% des logements et établissements professionnels du département étaient raccordés à la fibre (10% de plus que la moyenne régionale) tandis que les derniers raccordements arriveront dans les mois à venir. En outre, 1% de la population départementale (4% de la superficie départementale) ne bénéficiait pas en 2023 de couverture mobile. Les défis numériques actuels résident dès lors dans l'appropriation par tous de cette transition digitale pour que chacun puisse, d'ici 2040, être acteur et contributeur d'une culture numérique départementale.

Outre les efforts déjà engagés et à poursuivre pour lutter contre l'illectronisme (conseillers numériques départementaux, espaces de médiation dans les antennes départementales et les Maisons France Service), l'atteinte d'une culture numérique départementale signifie aussi qu'une diversité d'acteurs ait pleinement intégré le numérique et les potentiels de l'intelligence artificielle à ses activités pour qu'elles soient plus efficaces et proposent de nouveaux services aux Euréliens. À court terme, cela peut s'initier par la modernisation des équipements agricoles et de certains processus industriels, l'invention de nouvelles entreprises numériques, la création de plateformes et événements numériques en partenariat avec les bibliothèques et médiathèques que le Département encourage, la visite en ligne de pépites patrimoniales, la facilitation de la e-santé, etc. À plus long terme, cela se manifestera par la création de nouveaux modèles économiques et services répondant à des besoins qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui. L'important n'est pas de les prévoir mais bien de créer collectivement, par l'exemple, les conditions culturelles pour que les acteurs euréliens y apportent demain les réponses adéquates. Le Conseil départemental prendra toute sa part dans l'animation de cet écosystème numérique départemental.

B. RESPONSABILITÉ N°2 : GARANTIR L'ÉQUITÉ ENTRE DES SITUATIONS SOCIALES ET TERRITORIALES DIFFÉRENCIÉES

Au-delà de la création de nouveaux services, l'attrait de l'Eure-et-Loir réside aussi dans un meilleur accès à des services déjà existants, dont le risque est sinon qu'ils ne soient accessibles qu'à certains territoires (les plus denses ou les plus proches de l'Île-de-France) ou à certaines catégories sociales (les plus mobiles). Dans la continuité historique de la posture conférée par le législateur aux Conseils départementaux, le Département d'Eure-et-Loir entend, aujourd'hui comme demain, veiller à ce qu'une équité réelle puisse voir le jour dans les opportunités proposées aux Euréliens, en particulier dans l'enseignement supérieur, la santé ou dans la gestion des dynamiques franciliennes.

► En 2040, une offre d'enseignement supérieur élargie et plus proche des besoins euréliens

En 2040, les Euréliens seront plus nombreux à étudier dans leur département ! Aujourd'hui, trois jeunes sur quatre quittent chaque année l'Eure-et-Loir pour suivre leurs études supérieures. C'est le prix de la situation paradoxale eurélienne où la bonne accessibilité à l'enseignement supérieur tient d'abord à la position de carrefour du département (le plateau de Saclay, les universités de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, du Mans, d'Orléans et les écoles de Blois sont à environ une heure).

Parce que de nombreux jeunes, en particulier des milieux populaires, ne sont pas suffisamment mobiles pour accéder à la formation de leur choix, et parce que les entreprises euréliennes (y compris dans les secteurs très représentés) ne trouvent pas toujours localement la main d'œuvre répondant à leurs besoins, cette situation est pénalisante. Sans prétendre développer un troisième pôle universitaire régional, étoffer les offres de formation euréliennes, notamment celles en lien avec les filières pharmaceutiques, cosmétiques et agricoles, est une ambition collective partagée. Le Département souhaite jouer un rôle prépondérant pour permettre l'installation de nouvelles écoles en Eure-et-Loir. L'arrivée en 2020 d'une nouvelle formation CFA Pharmacie à Chartres a amorcé la réalisation de cette ambition.



► **En 2040, des médecins et des professionnels de santé accessibles à tous**

Le déficit de médecins en Eure-et-Loir entraîne autant d'inquiétudes que d'attentes chez les citoyens. Malgré la mise en place par les acteurs départementaux de mesures palliatives de court-terme (déploiement de télécabines de consultations médicales), ou de moyen-long terme (financement de Maisons de Santé, accompagnement des internes, coopérations avec des villes extra-communautaires ou l'expérimentation du salariat), le nombre de professionnels de santé reste peu élevé en Eure-et-Loir. Et pour cause : cette situation – partagée par l'ensemble des départements contigus à l'Île-de-France – s'explique notamment par une baisse continue des effectifs nationaux de médecins prévue jusqu'en 2026-2028 (ils devraient réaugmenter substantiellement de 2027 à 2050 selon la DREES), croisée à un vieillissement anticipé en Eure-et-Loir ces vingt prochaines années par rapport à la moyenne nationale. Améliorer l'accès aux médecins et professionnels de santé signifie à court terme multiplier les initiatives pour gérer au mieux cette dynamique en ciseau ces dix prochaines années, et à moyen terme la mise en place de dispositifs permettant, en fonction des lieux d'accueil et de la mobilité des médecins, de garantir un accès minimal aux soins de proximité pour toute la population.

Si la santé est d'abord une prérogative nationale, travailler à un meilleur accès aux soins est d'intérêt départemental. Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, en ce sens, a lancé une vaste étude pour conclure un nouveau Pacte territorial de santé destiné à impulser une nouvelle dynamique (cf. chantier-cible n°2) et appelant à une coopération étroite entre tous les acteurs de la santé sur le territoire (communes, ARS, ordre des médecins etc.).

► **En 2040, des coopérations euréliennes face aux transformations franciliennes**

En 2040, l'Île-de-France aura continué de se transformer. Structurée dès 2030 par une nouvelle infrastructure (le métro Grand Paris Express), la région verra émerger, du fait de ce nouveau réseau et d'opérations à proximité des gares, son second pôle économique structurant (après la Défense) : un axe allant du Plateau de Saclay (enfin bien desservi) au quartier Versailles-Satory.

La proximité immédiate de l'Eure-et-Loir à ce pôle n'est pas sans incidence démo-

graphique (arrivées et départs de futurs travailleurs de ces pôles) ni économique (nouveaux flux domicile-travail, stratégies d'entreprises interdépartementales). En particulier, les territoires à proximité des gares qui desserviront rapidement ce pôle et la ligne 18 du nouveau métro (Chartres, Épernon, Maintenon et Dreux) connaîtront de ce fait de forts enjeux d'aménagement dans les prochaines années : gestion dans la perspective de l'objectif « zéro artificialisation nette » d'un foncier convoité et rare qui continuera de fortement gagner en valeur, gestion de nouveaux flux de rabattement (voiture ou vélo), etc. La mise en place d'un dialogue entre ces territoires (voire avec les territoires voisins) peut à la fois permettre de réguler et anticiper ces futures dynamiques potentiellement sources de déséquilibres et de mener une réflexion collective sur la gestion d'un foncier qui tend à se raréfier. Le Département facilitera et contribuera à toute initiative allant dans cette direction.

C. RESPONSABILITÉ N° 3 : OFFRIR À CHACUN UN ENVIRONNEMENT VIVANT

Enfin, l'Eure-et-Loir désirable, c'est un département capable de proposer à tous ses habitants un cadre de vie de qualité. L'accès, près de chez soi, à un espace naturel et à une vie culturelle dynamique seront demain des attentes résidentielles incontournables pour tous les Euréliens, en ville ou dans les campagnes.

Si la préservation et la valorisation des espaces naturels et les politiques touristiques et culturelles, sont des compétences partagées, le Département d'Eure-et-Loir veillera, à son échelle, à mutualiser et créer des synergies entre les différentes initiatives locales.

► **En 2040, la nature s'imisce partout**

Bien que peu doté en grands massifs forestiers, l'Eure-et-Loir dispose d'espaces de ressourcement tels les forêts de Senonches, de Dreux, de Châteauneuf en Thymerais mais également les reliefs bocagers perchérons.

Donner accès à tous les Euréliens à des espaces naturels et de fraîcheur est un impératif au regard des évolutions climatiques et des épisodes de forte chaleur attendus. Au-delà de ses Espaces Naturels Sensibles (4 sont actuellement identifiés) où la biodiversité est préservée et valorisée, le Département souhaite être

un partenaire privilégié des collectivités dans leurs projets « nature ». Il entend également encourager les opérations de renaturation partout où cela est possible sans que cela ne nuise à d'autres usages : sur les espaces publics, sur les parkings, dans les cours des établissements scolaires, sur les délaissés routiers etc. C'est dans cette optique que le Département s'est par exemple engagé à accompagner les collectivités dans leurs opérations de désimperméabilisation d'espaces publics (cours d'écoles ou autres) et qu'il entend agir pour recouvrer des cours de collèges plus végétalisés et donc plus agréables pour les élèves.

► **En 2040, une diversité culturelle qui rayonne au-delà de l'Eure-et-Loir**

L'Eure-et-Loir, destination touristique et culturelle reconnue en 2040 ? C'est en tout cas le chemin pris par les politiques touristiques et culturelles des acteurs euréliens ces dernières années. D'abord concentrées à valoriser l'exceptionnel patrimoine chartrain dans les années 1990 puis des pays-destinations plus divers au début du siècle, elles travaillent aujourd'hui à créer dans les différentes parties du département des expériences touristiques et culturelles, où l'on prend le temps de ralentir, d'apprécier la diversité paysagère et patrimoniale de l'Eure-et-Loir. C'est le sens de la stratégie départementale aujourd'hui à l'œuvre, « Let it Slow », qui souhaite fédérer les acteurs touristiques et mettre en liens les projets existants et à venir avec ce positionnement.

Et demain ? Après la valorisation des ambiances et des paysages euréliens, le défi consistera sans doute à diversifier l'offre et les objets culturels valorisés, pour répondre à la diversité des attentes des Euréliens. L'ambition départementale de devenir à terme le premier « Département d'art et d'histoire » (cf. chantier-cible n°4) est aussi portée dans cette perspective.





1. BATIR LE SERVICE ROUTIER DU XXI^E SIECLE

► La visée stratégique de ce chantier cible

La voiture continuera demain à structurer en grande partie la mobilité des Euréliens. En plus de ses travaux de sécurisation et de modernisation de son réseau routier prévus par le schéma route 2028, le Département souhaite d'ici 2040 préparer le service routier du XXI^e siècle.

Alors que l'Eure-et-Loir bénéficiera demain de la nouvelle autoroute A154, les routes départementales seront des lieux de services où trouveront place de nouvelles pratiques de mobilités. Certains axes routiers verront la diffusion d'informations numériques, la mise en place de haltes de service avec des parkings-relais, l'aménagement de voies dédiées pour vélo ou mobilités collectives.

Ces travaux s'intégreront dans une coordination plus large avec les autres gestionnaires routiers d'Eure-et-Loir.

► Le rôle du Département

- Un rôle d'investisseur dans la mise en place ou l'amélioration de ces nouveaux services sur ses voies ;
- Un rôle d'accompagnateur financier et technique pour accompagner les projets locaux qui faciliteront les mobilités des euréliens ;
- Un rôle de coordinateur, dans le dialogue avec les autres gestionnaires.

► Les acteurs à associer

Les gestionnaires privés, les acteurs du transport (p. ex les poids-lourds, les cars touristiques, les cars express régionaux d'Ile-de-France), les usagers actuels et futurs (pour recueillir leurs besoins).

► Le(s) public(s) visé(s)

Tous les usagers des routes euréliennes.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

Le Conseil départemental va poursuivre la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable adopté en 2023, et mettre à disposition un accompagnement financier technique et financier des projets locaux qui contribuent au développement d'une mobilité moins carbonée ou partagée.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Développer les expérimentations sur les routes départementales (route connectée, navette autonome entre Chartres et Dreux, nouvelles haltes de services avec parking relais sur des nœuds routiers, etc.), boucler la modernisation du réseau routier existant.

2. CONSTRUIRE L'OFFRE DE SANTE EURELIENNE DE DEMAIN

► La visée stratégique de ce chantier cible

Le Conseil départemental a lancé une vaste étude pour conclure un nouveau Pacte territorial de santé appelant à une coopération étroite entre tous les acteurs de la santé sur le territoire. Les conclusions de cette étude, qui devraient être publiées à l'automne 2023, donneront les grands axes de ce chantier cible.

► Le rôle du Département

- Un rôle de vigilance et de coordination des acteurs sur cette thématique.;

► Le(s) public(s) visé(s)

Les professionnels de santé, les communes, l'ARS, CPAM, institutions etc.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

Accompagner la mise en œuvre des initiatives locales qui répondront aux sujets identifiés par l'étude santé et qui contribueront à pallier le manque de médecins jusqu'en 2026-2028. Certains axes semblent par ailleurs d'ores et déjà se dessiner : la prévention (notamment par le sport-santé), l'accompagnement à l'installation via un guichet unique mais aussi la création d'un observatoire de la santé.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Pérenniser les initiatives locales pour favoriser l'installation des médecins et autres professionnels de santé sur le territoire.

3. TENDRE VERS UNE INGENIERIE INTERCONNECTEE

► La visée stratégique de ce chantier cible

L'écosystème des acteurs qui intervient auprès des collectivités pour leur apporter de l'ingénierie s'est considérablement développé ces dernières années. Le Département au travers de ses satellites propose une offre de services de proximité, adaptée aux besoins des territoires, agiles, l'Etat se repositionne comme acteur de l'ingénierie publique avec notamment l'ANCT après une période de désengagement de ce champ, les EPCI, pour certains, se structurent techniquement. Dans ce contexte, le risque est grand de perdre en lisibilité alors même que l'ingénierie publique est existante et diversifiée.

Il semble donc indispensable de décloisonner cette offre, de changer de prisme en passant d'une logique de juxtaposition de compétences et de dispositifs à une logique de réseau au service des projets locaux.



► Le rôle du Département

Il s'agit donc, pour le Département de jouer les rôles de catalyseur, d'accélérateur et de facilitateur. Catalyseur : il doit susciter la réflexion, proposer une aide à la décision auprès des acteurs locaux (dans ce cadre la mise à disposition d'un observatoire départemental des territoires aurait toute sa place). Accélérateur : il doit concourir à la dynamique territoriale en impulsant ses politiques publiques et en œuvrant pour que les projets locaux participent à cette dynamique. Facilitateur : il doit établir une relation entre les collectivités (les élus) et ceux qui peuvent les (!)accompagner.

Les chantiers-cibles

► **Les acteurs à associer**

Les élus locaux, l'ensemble des acteurs de l'écosystème « ingénierie publique ».

► **Le(s) public(s) visé(s)**

Les communes du département, des élus locaux jusqu'à leurs services administratifs.

► **Les étapes à court terme - d'ici 2028**

Définir les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle ingénierie départementale qui passera dans un 1^{er} temps par le renforcement des échanges et des partages (ascendants et descendants), par l'amélioration de la visibilité (développement d'outils ?), par le comblement de certains manques voire par l'anticipation de nouveaux besoins (ex : les enjeux de la transformation du numérique avec notamment les impacts de l'intelligence artificielle).

4. DEVENIR « DEPARTEMENT D'ART ET D'HISTOIRE »

► **La visée stratégique de ce chantier cible**

C'est la diversité paysagère, patrimoniale et artistique de toutes les parties de l'Eure-et-Loir qui fait la richesse culturelle du département ! C'est pourquoi, d'ici 2040, l'Eure-et-Loir veut devenir le premier département labellisé « Art et Histoire ».

Encore à l'état de réflexion, ce label ouvre une multitude d'opportunités, notamment pour le développement d'une nouvelle identité artistique départementale. Il vise également à associer plus largement les acteurs touristiques et artistiques « traditionnels » qui œuvrent à la sauvegarde et la promotion de ce patrimoine, à commencer par les habitants.

► **Le rôle du Département**

- Un rôle de leader auprès des services du Ministère de la Culture dans la démarche de création de ce label.

► **Les acteurs à associer**

Les acteurs publics et privés du tourisme, les citoyens, les services de l'Education nationale, les artistes et structures artistiques, les artisans du département.

► **Le(s) public(s) visé(s)**

L'ensemble de la population eurélienne, en particulier les jeunes, les touristes nationaux et étrangers.

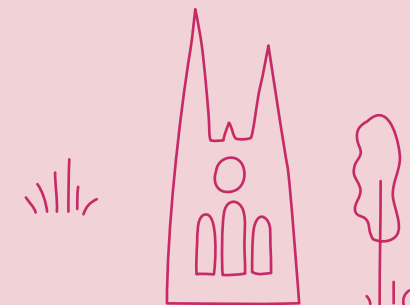
► **Les étapes à court terme - d'ici 2028**

L'identification des champs artistiques qui devraient être promus par le label (art oratoire, cinéma) mais aussi l'engagement des discussions avec les collègues pour

l'implantation de tiers-lieux créatifs en leur sein

► **Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040**

L'intégration d'une notion de développement durable dans les actions déployées au sein du label.



L'Eure-et-Loir en transition : des modèles de production créateurs de richesse locale



LE CONSTAT : L'EURE-ET-LOIR EST UNIE PAR SON ÉCONOMIE PRODUCTIVE

Que fédère un département si mobile, aux identités territoriales marquées (la Beauce, le Perche, le Dunois, Chartres, etc.) ? À cette question, les acteurs euréliens investis dans cette démarche répondent par un attachement presque unanime au caractère agricole et industriel de l'Eure-et-Loir, qu'ils souhaitent voir perdurer. Cet attachement n'est pas sans raison. Si la place de ces activités n'est plus celle d'autrefois, elles restent encore largement supérieures à la moyenne nationale : représentant 21% des emplois du département (18% pour l'industrie et 3% pour l'agriculture), elles placent l'Eure-et-Loir parmi le premier tiers des départements avec la part d'économie dite « productive » la plus importante. Mais plus que l'importance de ces activités à l'échelle départementale, c'est leur répartition équilibrée sur l'ensemble de l'espace eurélien qui est significative. Avec 84% de ses sols dédiés à l'agriculture, c'est le 8e département le plus agricole de France (et le premier en part de « surface agricole utile » !). On trouve également une concentration importante d'emplois industriels dans toutes les parties du territoire : le long des franges franciliennes, dans la couronne chartraine et le Drouais, et même dans le Perche. Autrement dit, tous les territoires euréliens partagent sous une forme ou une autre un vécu productif.

Cela aurait pu ne plus être le cas. Alors que l'Eure-et-Loir fut après-guerre une terre de production nationale, du fait du développement d'un modèle agricole productiviste et de l'accueil de la « décentralisation industrielle » d'entreprises parisiennes, la pérennité de ces activités a été mise à mal dès la fin des années 1980, où se combinent mouvements de délocalisation et perturbations régulières des cours céréaliers. Pour rester suffisamment compétitif sur le marché économique mondial, les acteurs euréliens opèrent au début du siècle une transition : côté agricole, les cultures se diversifient, en même temps que les modes et circuits de production ; côté industriel, des associations économiques se créent avec l'appui des acteurs publics pour fédérer les entreprises de la cosmétique (« Cosmetic Valley » créée en 1994) et de la pharmaceutique (« Pôle Pharma » créé en 2002), et les aider à atteindre une certaine masse critique pour mieux rayonner.

Aujourd'hui, l'Eure-et-Loir est à l'aube d'une deuxième transition, plus profonde encore que la précédente, où sont en jeu non seulement l'adaptation des acteurs

économiques à des nouveaux processus de production industriels et agricoles (qui intégreront certainement demain les potentiels de l'intelligence artificielle) pour rester compétitifs, mais aussi la gestion de crises multiples (énergétiques, géopolitiques, etc.) sous-tendues par le bouleversement climatique et la raréfaction des ressources qu'il induit.



LA PROSPECTIVE : D'ICI 2040, LES MODÈLES DE PRODUCTION COMBINERONT INNOVATION ÉCONOMIQUE ET ADAPTATION ÉCOLOGIQUE.

En 2040, les modèles économiques territoriaux les plus compétitifs seront ceux qui se seront adaptés à la double exigence économique et écologique.

Du fait d'attentes sociétales qui évoluent, d'effets de crises ou de mutation de secteurs, les grandes filières économiques du département en perçoivent déjà quelques dimensions. Pour en citer quelques-unes :

- ▶ **Les acteurs du secteur pharmaceutique**, anticipent à la fois une rétraction géographique des systèmes de production et de consommation (de l'échelle mondiale à l'échelle continentale) et le besoin d'investir la maîtrise de nouvelles techniques de production autour du biomédicament.
- ▶ Concurrencée par le marché chinois, **la filière cosmétique** sait qu'elle devra davantage intégrer demain dans ses processus la « chimie verte » (visant à terme à supprimer l'utilisation de produits issus de la pétrochimie et à favoriser l'usage d'ingrédients d'origine végétale) pour réduire ses dépendances extérieures et satisfaire de nouvelles exigences écologiques et sociétales, bien qu'elle soit aujourd'hui encore très coûteuse.
- ▶ **Les agricultures euréliennes (céréalière, maraichère, bovine)** devront composer avec un marché toujours plus exigeant quant à l'équilibre qualité-quantité-prix : certains exploitants y répondent par un saut technologique vers l'agro-précision, d'autres par davantage de proximité (circuits-courts), etc. Mais c'est par les effets du changement climatique qu'elles seront percutées encore davantage, les cultures euréliennes devant s'adapter à des situations de stress hydriques plus fréquentes, à une plus grande attention collective aux fonctions écologiques des sols et à des chaleurs conduisant à adapter à terme

le type de cultures. Demain, la Beauce exportera-t-elle des céréales d'origine tropicale comme le sorgho et le millet ?



LE CHOIX STRATÉGIQUE : COORDONNER LES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES POUR MAINTENIR DEMAIN UNE EURE-ET-LOIR PRODUCTIVE ET ATTRACTIVE

Face à ces évolutions, les acteurs économiques euréliens sont évidemment en première ligne. Mais l'action publique territoriale a également un rôle majeur à jouer pour créer les conditions favorables à cette transition économique-écologique des activités : en s'organisant pour éviter les situations de pénuries (énergétiques ou en eau), en encourageant les activités qui souhaiteront évoluer vers cette transition, en facilitant les rencontres entre acteurs, en faisant la promotion d'une culture territoriale productive et écologiquement responsable... L'attractivité de l'Eure-et-Loir passe aussi par là.

Si tous les échelons de collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour contribuer à cet environnement territorial favorable, **le Département d'Eure-et-Loir affirme le sien dans la coordination à l'échelle départementale d'initiatives publiques et privées en faveur de cette transition**, à même de préserver demain encore des activités agricoles et industrielles, créatrices de richesses pour toutes les parties du département et contributrices à la souveraineté nationale.

Les responsabilités que le Département entend endosser dans cette coordination, les orientations collectives qui leur donnent corps, ainsi que les chantiers départementaux pouvant les incarner (cf. chantier-cible n°5) sont détaillés ci-dessous.





A. RESPONSABILITÉ N°4 : GÉRER LA RARETÉ DES RESSOURCES POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Comme tous les départements français, l'Eure-et-Loir est confronté à une raréfaction des ressources : réseau électrique national sous tension durant certaines périodes, nappes phréatiques insuffisamment rechargées, sols à préserver pour réussir l'adaptation climatique, etc.

Si cette raréfaction peut être à l'origine de conflits d'usage et d'un sentiment d'insécurité quant à la capacité des territoires à se développer demain (économiquement et territorialement), ses effets ne sont pas une fatalité. Des leviers permettant le bon usage des ressources existent à condition de trouver la bonne organisation collective : accélération de la production d'énergies renouvelables, meilleure protection et distribution de l'eau, attention portée aux sols pour prendre en compte les fonctions qu'ils jouent dans les opérations d'aménagement etc. Le Département entend, par la lecture territoriale que lui permet son échelle, contribuer à cette organisation pour permettre un accès équitable des ressources entre tous, et l'aménagement durable de l'Eure-et-Loir.

► En 2040, une nouvelle organisation collective de l'eau

L'eau viendra-t-elle à manquer en Eure-et-Loir en 2040 ? L'inquiétude est légitime face à la baisse du niveau des nappes qu'aggraveront des épisodes de sécheresse amenés à se multiplier d'ici là et à la dégradation qualitative de certaines d'entre elles ces dernières décennies. Quelle gouvernance mettre en place pour y répondre, par-delà les mesures curatives de court-terme (transferts d'eau) déjà à l'œuvre lors des situations d'urgence ? Certains chantiers nécessitent l'implication de tous les acteurs publics locaux : en premier lieu, le partage et la consolidation de données pour disposer d'états des lieux facilement actualisables, la mise en place d'actions de préservation sur et à proximité des aires d'alimentation et de captage, et le renouvellement des réseaux de distribution du département au rendement insuffisant (76% en moyenne), chantiers pour lesquels le Département prendra toute sa part, dans la facilitation et le financement.

Mais pour réussir, toutes ces initiatives de gestion collective de l'eau demandent à être fédérées. Ce mouvement est déjà en marche : du fait de leur regroupement à l'échelle intercommunale, le nombre de syndicats de gestion locaux passera de 200 à une vingtaine d'ici 2026. Dans cette lignée, une structure multi-compé-

tences d'échelle départementale pourrait voir le jour, d'une part pour faciliter la mutualisation suscitée par ces politiques, d'autre part pour organiser le bon usage territorial et sectoriel de la ressource lors des périodes de tension.

► En 2040, plus d'efficacité et de concertation dans l'usage des sols

En 2040, l'Eure-et-Loir et tous les départements français seront bien engagés dans une trajectoire vers le zéro artificialisation nette, décidée par le législateur et traduite spatialement par les régions et les territoires de SCoT. Une telle visée, si elle ne remet pas mécaniquement en cause les perspectives de développement de chacun, demande collectivement d'améliorer l'efficacité des opérations d'aménagement vis-à-vis des multiples fonctions des sols (pour pouvoir continuer à accueillir habitants et entreprises, y compris industrielles, en consommant moins de foncier), et le dialogue entre territoires quant à la réhabilitation de certaines grandes friches, qui se feront de plus en plus rares.

À l'interface entre la Région et le niveau local, le Département propose de déployer progressivement une politique foncière départementale qui, à court terme, mettra en place une plateforme d'informations et de données à l'usage des communes, intercommunalités et SCoT, puis, à moyen-long terme, se dotera de nouvelles capacités d'acquisition foncière publique et animera le dialogue interterritorial sur des sites d'intérêts départemental.

► En 2040, la recherche de la neutralité énergétique au service de l'activité et des Euréliens

En 2040, l'Eure-et-Loir aura considérablement augmenté sa production d'énergies renouvelables, dans la lignée des dernières exigences européennes et de l'objectif national de production que la France s'est fixé pour 2035 (250 à 300 térawatt-heures annuelles d'électricité renouvelable contre 120 aujourd'hui). L'attractivité du département est à ce prix, en particulier vis-à-vis des acteurs industriels qui font de la sécurité énergétique l'un des critères premiers de localisation. Une fois encore, cette marche supplémentaire ne sera franchie que par la mobilisation collective des acteurs euréliens, en particulier par la multiplication des projets locaux qu'ils mèneront en faveur de l'autoconsommation, du stockage de l'énergie et de la production d'énergies renouvelables. Fixant un premier jalon en 2028 de production d'énergies renouvelables satisfaisant près de 80% des besoins

euréliens, le Département facilitera ces projets par son ingénierie et mobilisera ses propres équipements et sites fonciers pour augmenter les capacités énergétiques départementales. À moyen terme, pour ne pas limiter cette action collective à une série de projets isolés, le Conseil départemental jouera un rôle fédérateur auprès des différents partenaires, notamment entre les SEM d'énergie locales et pour structurer à l'échelle départementale la production et la vente d'énergies de certaines filières émergentes, comme l'hydrogène vert (cf. chantier cible n°6).

B. RESPONSABILITÉ N°5 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION DES MODÈLES INDUSTRIELS ET AGRICOLES AU SERVICE DE LA SOUVERAINÉTÉ NATIONALE

Le maintien du caractère industriel et agricole de l'Eure-et-Loir ne se fera qu'en opérant la transition économique et écologique de ces activités. Selon les filières, certains des termes de cette transition s'esquissent d'ores et déjà (cf. partie « La prospective »), ou apparaîtront plus clairement pour d'autres dans quelques années. L'important est que les acteurs économiques euréliens ne manquent pas le virage de cette adaptation pour conforter leur position d'excellence. Au-delà de son implication à coordonner la gestion des ressources à l'échelle départementale (cf. responsabilité n°4), le Département entend être aux côtés des acteurs économiques pour faciliter leur transition et contribuer à la création de richesses locales et nationales, en toute partie du territoire.

► En 2040, une agriculture au service de la souveraineté alimentaire et de la qualité des sols

L'Eure-et-Loir, hier « grenier à blé » de la France, demain contributeur majeur à la souveraineté alimentaire du pays ? Alors qu'on estime aujourd'hui à 20% la part des importations dans l'alimentation nationale, et à 10 millions d'hectares la surface hors de France contribuant à l'alimentation des Français (sur 26 millions au total), l'Eure-et-Loir, avec 75% de « surface agricole utile » dont 85% dédiés aux céréales et oléo-protéagineux (deuxième filière exportatrice nationale, et l'une des plus consommées nationalement), dispose de sérieux atouts.

Néanmoins, faire de cet objectif une réalité en 2040 suppose que plusieurs marches aient été franchies :



- celle d'une réflexion et d'une adaptation au sujet de ses cultures céréalières - dont la pérennité est questionnée par la hausse des températures, l'entrée sur le marché mondial de nouveaux acteurs et une dépendance à des ressources phosphatées importées et non renouvelables ;
- celle d'une poursuite de la diversification entamée depuis deux décennies (et du maintien de la diversité de taille d'exploitations qu'elle suppose), en particulier dans les productions de fruits et légumes, de viandes et de volailles où la France connaît un déficit structurel de sa balance commerciale ;
- celle enfin de la prise en compte d'une corrélation demain de plus en plus forte entre attractivité des cultures euréliennes et qualité des sols qui les nourrissent.

Il ne s'agit pas ici de nier la structure productive départementale et son rôle national, mais bien d'accroître les efforts amorcés cette dernière décennie vis-à-vis de la vitalité des sols et de la pluralité de leurs fonctions.

► En 2040, une Eure-et-Loir au maillage économique choisi

Quelles activités productives feront la renommée de l'Eure-et-Loir en 2040 ? Sans doute quelques-unes des filières d'excellences actuelles (cosmétique et pharmacie en tête) et probablement d'autres. Si les atouts d'aujourd'hui resteront en effet encore valables demain (proximité à l'Île-de-France avec un coût foncier moindre, bonne desserte routière, infrastructures numériques etc.), les élus départementaux ont réaffirmé leur souhait de voir cette attractivité économique renforcée. Choisir pour 2040 un maillage économique équilibré, c'est à minima prendre en compte deux tendances : d'une part celui de l'hétérogénéité des valeurs foncières, risquant d'être encore accentuée dans le contexte du « zéro artificialisation nette », d'autres part celui des activités que les acteurs euréliens souhaitent collectivement accueillir dans les prochaines années, dans un contexte où les créations ou extensions de zones d'activités seront moins nombreuses. Ne pas les anticiper risquerait de renforcer la concurrence entre les territoires dans les droits à construire économique et à terme, de déséquilibrer la géographie économique du Département. Pour éviter de tels écueils, le Conseil départemental agira en faveur de toute médiation et dialogue entre les acteurs de la planification urbaine locale et le monde économique.

C. RESPONSABILITÉ N°6 : SATISFAIRE LES NOUVEAUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS

À l'échelle des entreprises et des actifs, la transition que l'Eure-et-Loir se fixe pour maintenir un tissu économique productif et créateur de richesses d'ici 2040 a plusieurs implications : être capable d'intégrer de nouveaux métiers dans les chaînes de valeurs, réussir à recruter et former les profils adéquats, répondre aux nouvelles valeurs professionnelles adoptées par un nombre croissant d'actifs (où le sens, le faire, et l'autonomie importent au moins autant que la rémunération). À une échelle plus collective, elle invite également à faire dialoguer les processus d'insertion économique en lien avec ces transformations sectorielles et les nouveaux besoins qu'elles font naître. Deux responsabilités sur lesquelles le Département se propose d'apporter une vigilance particulière.

► En 2040, le renouveau des métiers et des compétences productives

En 2040, nombreux sont les secteurs qui auront vu leur modèle de production se transformer, du fait d'innovations sectorielles et d'adaptation à la nouvelle donne climatique. Une étude de l'Institut pour le Futur de 2017 indiquait que 85% des emplois de 2030 n'existent pas encore (numérique, robotisation, intelligence artificielle...).

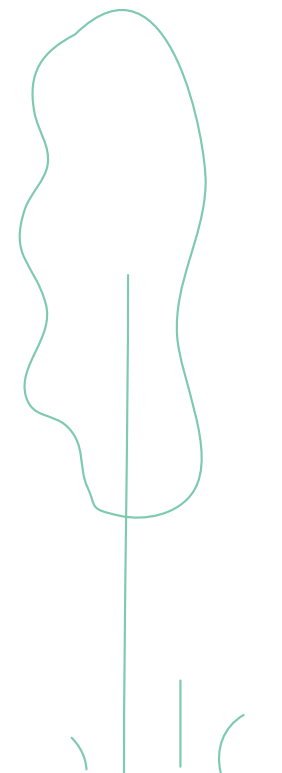
Si les entreprises de chaque secteur sont les plus à même de s'y préparer, le Conseil départemental contribuera à cette adaptation en facilitant les liens entre les acteurs euréliens de la formation et les secteurs professionnels afférents et en favorisant un environnement territorial adapté (en infrastructure numérique, routes et potentiel énergétique).

► En 2040, l'insertion économique au service de l'excellence

À quoi ressembleront en 2040 les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ? Cœur de compétence départementale, l'insertion économique eurélienne de demain sera d'abord plus proche des Euréliens. Avec 8 400 foyers bénéficiaires du RSA en 2022 soit environ 4,5% de la population départementale, l'Eure-et-Loir est en-dessous de la moyenne nationale (5,8%) mais connaît les mêmes difficultés que d'autres départements : des situations nombreuses de non-recours (taux de non-recours estimé nationalement à 20%) qui aggravent des situations de pauvreté, ainsi qu'une coordination entre les acteurs du social qui ralentit parfois

l'instruction des dossiers. Ce dernier aspect est en cours d'ajustement pour permettre une prise en charge rapide de l'utilisateur dès l'ouverture de droit.

Demain, les mises en relation entre demandeurs d'emplois et recruteurs, dans la veine du dispositif actuel Boostemploi, seront toujours aussi précieuses (malgré la numérisation de certains processus) et élargiront leur focale au-delà des métiers en tension pour s'adapter aux nouveaux besoins que les transitions écologiques et sectorielles auront fait apparaître.





5. ÊTRE GARANT DES RESSOURCES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► La visée stratégique de ce chantier cible

La préservation des ressources en eau, énergétiques et foncières est la condition nécessaire au développement futur de l'Eure-et-Loir.

Dans chacun de ces secteurs, le Département souhaite agir et être garant de leur disponibilité en Eure-et-Loir d'ici 2040.

► Le rôle du Département

- **Sur l'eau** : la mutualisation d'investissements à l'échelle départementale et la perspective d'une nouvelle coordination entre les acteurs de l'eau à l'échelle départementale ;
- **Sur l'énergie** : la coopération accrue entre les syndicats mixte d'énergie ;
- **Sur le foncier** : une meilleure information sur les ressources foncières du Département et une collaboration future avec un établissement public foncier pour permettre des acquisitions foncières.

► Les acteurs à associer

L'ensemble des partenaires économiques et institutionnels locaux du Département : chambres consulaires, collectivités, les acteurs économiques, les syndicats mixtes d'énergie.

► Le(s) public(s) visé(s)

- **Sur l'eau** : les structures compétentes qui œuvrent à la gestion de l'eau sur le territoire, les agriculteurs, les industries ;
- **Sur l'énergie** : les habitants, les opérateurs locaux de l'énergie ;
- **Sur le foncier** : les communes et intercommunalités.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

- **Sur l'eau** : poursuivre les études sur la nappe de la Craie pour mieux maîtriser la ressource et le partage de son usage. Initier une réflexion pour la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance de l'eau ;
- **Sur l'énergie** : l'instauration d'un dialogue entre les différents opérateurs

énergétiques ;

- **Sur le foncier** : la mise en place d'une plateforme sur l'état des ressources foncières départementales.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

- **Sur l'eau** : structurer un calendrier pour la mise en œuvre d'une structure départementale de gestion de l'eau ;
- **Sur l'énergie** : encourager l'investissement dans les filières qui présentent un fort potentiel de développement et de rendement pour le territoire ;
- **Sur le foncier** : la définition d'une stratégie foncière à l'échelle départementale, et la possibilité d'acquisitions foncières.

6. STRUCTURER LA FILIÈRE DE L'HYDROGÈNE VERT, ET LE DÉVELOPPEMENT D'AUTRES ÉNERGIES RENOUVELABLES

► La visée stratégique de ce chantier cible

L'investissement technique et financier du Conseil départemental dans le développement des énergies renouvelables contribuera à une plus grande autonomie énergétique en Eure-et-Loir.

A côté d'un accompagnement des filières d'énergies renouvelables classiques (photovoltaïque, géothermie, etc.), le Département souhaite contribuer à la structuration d'une filière « hydrogène vert » avec un écosystème local.

► Le rôle du Département

- Le Département met à profit ses sites et ses liens avec les opérateurs et entreprises d'énergie pour développer des filières EnR - l'hydrogène vert en priorité.

► Les acteurs à associer

Les opérateurs, syndicats, SEM d'énergies locales, entreprises

► Le(s) public(s) visé(s)

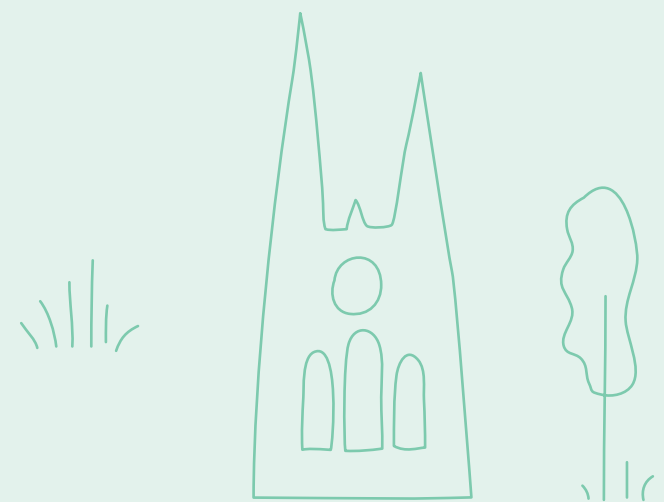
Les acteurs de l'énergie.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

Engager des discussions avec les acteurs de l'énergie pour structurer la filière d'hydrogène vert eurélienne, définir les usages potentiels au sein du territoire, identifier les sites de production mobilisables, et les acteurs tiers à mobiliser.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Orienter les échanges sur les modalités de mise en place des premiers sites de production d'hydrogène vert.



7. DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION COMPLETE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE D'EXCELLENCE

► La visée stratégique de ce chantier cible

Alors que l'Eure-et-Loir est l'un des départements les plus agricoles de France, son offre de formations dans le secteur reste parcellaire. Celles en agroalimentaire sont même inexistantes.

Ce chantier cible souhaite y remédier en visant pour les apprenants des parcours de formations multiples (de l'enseignement professionnel à l'enseignement supérieur), permettant aux futurs agriculteurs de se projeter en Eure-et-Loir et d'encourager dans le département le développement d'activités de transformation agroalimentaire.

► Le rôle du Département

- Un rôle de leader et de coordinateur entre la pluralité des acteurs associés à la mise en place d'une nouvelle formation agricole et agroalimentaire.

► Les acteurs à associer

Les collectivités, les entreprises et exploitants agricoles, les ingénieurs agricoles, la Chambre d'agriculture, les lycées agricoles.

► Le(s) public(s) visé(s)

Les lycéens et étudiants tout comme les acteurs du monde agricole.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

Engager une réflexion sur les conditions de mise en œuvre d'une formation complète agricole et agroalimentaire en Eure-et-Loir, en commençant par : identifier les partenaires de formation potentiels, définir le statut de cette formation, dessiner les contours d'un programme d'enseignement, définir les formes de partenariat avec les acteurs locaux du secteur agricole.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Consolider et animer le réseau d'acteurs en charge de cette nouvelle formation et en assurer l'évolutivité selon les avancées techniques et technologiques du secteur agricole.



L'Eure-et-Loir responsable : des parcours de vie accompagnés dans toute leur diversité



LE CONSTAT : L'ACTION SOCIALE DÉPARTEMENTALE FAIT FACE À DES BESOINS QUI SE MULTIPLIENT.

En quarante ans, l'action sociale a connu en France des évolutions notables. Alors qu'elle concerne pendant les Trente Glorieuses essentiellement des personnes âgées et certains actifs, son spectre s'élargit à mesure qu'un chômage structurel apparaît. La société civile alerte sur les multiples conséquences d'une pauvreté plus diffuse (alimentation, hébergement etc.) et les pouvoirs publics, avec les notions d'« insertion » (RMI créé en 1988) puis d'« exclusion » (grande cause nationale 1993), instaurent des dispositifs sociaux à destination du citoyen et plus seulement du travailleur.

Avec la décentralisation, leur gestion s'est « rapprochée ». Si les communes, les associations, services de l'État, caisses de sécurité sociale et même les entreprises sont aujourd'hui mobilisées, les Départements sont devenus l'acteur central de l'action sociale et médico-sociale. Des premières lois de 1982 à la loi 3DS, leur champ d'intervention s'est étoffé : protection maternelle infantile, aide sociale à l'enfance, autonomie des seniors, handicap, insertion économique, inclusion numérique, précarité énergétique des logements etc. Malgré cette position centrale, les marges de manœuvre de l'échelon départemental sont contraintes : il doit se coordonner avec la multitude d'acteurs du secteur (CAF, CCAS, CPAM, CNSA, Maisons France Service et France Travail, Agence Pôle Emploi, ARS, caisses de mutualité agricole etc.) et reste évidemment soumis aux cadres unitaires nationaux quant aux modalités d'allocation des prestations dont il a la charge.

Cette coordination d'acteurs doit faire face à des précarités aux visages multiples, et parfois difficilement repérables : plus jeune (en quarante ans, le taux de pauvreté national des moins de 25 ans a été multiplié par deux, et celui des plus de 65 ans divisé de moitié), plus urbaine qu'autrefois, plus féminine, en lien (notamment) avec la forte augmentation des foyers monoparentaux, plus active (l'emploi n'étant parfois plus un rempart suffisant face à des charges de plus en plus élevées, le logement ou le coût de l'essence en particulier), plus instable enfin, avec de plus en plus de personnes qui vont et viennent au-dessus et en-dessous du seuil de pauvreté. Ces évolutions fragilisent les réponses de politiques sociales, historiquement construites par catégorie de publics : l'âge de la perte d'autonomie d'une personne âgée est extrêmement variable, ses souhaits une fois le domicile

quitté aussi ; à l'inverse, un dispositif comme le RSA peut aujourd'hui aussi bien bénéficier à un néo-diplômé entrepreneur, un actif en reconversion ou un individu précaire éloigné de l'emploi de longue date.

En outre, certains besoins sociaux ont augmenté (conjuncturellement ou structurellement) très rapidement du fait de phénomènes exogènes, entraînant un risque de saturation des services qui les prennent en charge : taux de chômage en hausse nationalement (+ 2% en Eure-et-Loir entre 2000 et 2020) corrélés localement à des hausses de demandes du RSA, augmentation du nombre de mineurs non-accompagnés en conséquence d'événements géopolitiques mondiaux, etc. Ainsi, le référentiel de l'action sociale et médico-sociale départementale se trouve bousculé : une approche catégorielle par « publics » qui voit ses limites et de nouvelles urgences sociales (toutes légitimes) à gérer, dans un système dont l'efficacité dépend de la bonne coordination des acteurs.



LA PROSPECTIVE : D'ICI 2040, LA POPULATION EURÉLIENNE SERA PLUS VIEILLE ET PLUS SENSIBLE AUX FRAGILITÉS ENVIRONNEMENTALES.

Demain, cette situation sera percutée par (au moins) deux tendances prospectives : une démographie départementale vieillissante et l'apparition de nouvelles fragilités résultant du bouleversement climatique.

En 2040, **le vieillissement de la population eurélienne aura achevé sa croissance rapide** : la part des plus de 65 ans avoisinera 30% (contre 25% à l'échelle nationale), soit 10% de plus qu'en 2020. Alors que certains territoires de faible densité peinent aujourd'hui à satisfaire toutes les demandes d'aides à domicile ou de places en structures d'accueil, cette perspective démographique annonce l'ampleur du défi qui attend l'Eure-et-Loir (comme le reste du territoire français).

Par ailleurs, **les Euréliens, comme le reste de la société française, seront de plus en plus sensibles aux expériences vécues par chacun du fait du changement climatique**. La qualité de l'air respiré, l'exposition au bruit, la proximité à un espace vert, l'accès à un lieu frais ou au contraire suffisamment bien isolé du froid etc. tous ces critères ont une incidence directe sur la santé

des individus et peuvent avoir des réalités très différentes entre deux habitants d'une même rue ! Les effets négatifs du bouleversement climatique étant amenés à s'accroître et s'intensifier, ces inégalités d'accès à un environnement public et privé de bonne qualité seront de moins en moins tolérées sans réponse publique pour les atténuer.



LE CHOIX STRATÉGIQUE : ADAPTER L'ACTION SOCIALE EURÉLIENNE À LA RÉALITÉ DES PARCOURS DE VIE

Ces tendances prospectives viennent ainsi exacerber les difficultés que rencontrent les acteurs de l'action sociale et médico-sociale aujourd'hui, s'ajoutant à des enjeux sociaux à traiter plus nombreux et différenciés et exigeant toujours plus d'efficacité dans la coordination des acteurs du secteur.

Pour y faire face, les élus du Conseil départemental proposent de guider l'action collective (dans la limite des compétences de chacun) par un principe : **l'adaptabilité de l'action sociale aux situations et vies des Euréliens**. Pour le Département, ce principe a plusieurs implications, la première étant le choix de continuer à assurer, dans la durée, la gestion des prestations sociales (tandis que d'autres Départements expérimentent la recentralisation de certaines d'entre elles comme le RSA) afin de mettre à profit sa proximité avec les publics et territoires euréliens.

Plus largement, ce principe est pour le Conseil départemental un principe de responsabilité : responsabilité vis-à-vis de sujets qui feront partie de la vie des Euréliens et que l'action sociale du Département doit savoir prendre en charge ; responsabilité vis-à-vis de parcours de vie de plus en plus divers qui demandent d'adapter les métiers et pratiques du secteur ; responsabilité, enfin, quant à la réussite de la coordination entre les différents acteurs publics de l'action sociale (nationaux et locaux) en fonction de la valeur ajoutée de chacun.

C'est le sens de ce troisième horizon stratégique dont les orientations sont précisées ci-après, à l'aune de ces trois responsabilités.



A. RESPONSABILITÉ N°7 : ADAPTER LES PRATIQUES ET MÉTIERS DU SOCIAL AUX NOUVELLES FRAGILITÉS

Aujourd'hui et plus encore d'ici 2040, l'action sociale en Eure-et-Loir sera confrontée à des fragilités nouvelles, résultant à la fois de la singularité des parcours de vie (couples d'actifs néo-ruraux n'ayant pas anticipé les coûts de déplacement, enfants vivant dans une famille sans actifs occupés ou au contraire dans un foyer monoparental aux horaires de travail décalés, etc.) et des tendances prospectives à venir (massification du vieillissement, inégalités d'accès à un environnement de qualité).

De même que les pratiques des travailleurs sociaux se sont constamment enrichies au fil des besoins (inclusion numérique, aides des mineurs non accompagnés, etc.), ces mutations auront elles aussi une incidence sur les métiers de l'action sociale et médico-sociale. Le Département propose de porter une attention particulière à au moins deux de ces évolutions : l'accroissement nécessaire du nombre de femmes et d'hommes engagés dans les métiers du lien (pour que les personnes âgées puissent continuer à vieillir chez elles aussi longtemps qu'elles le désirent, pour que les actifs aient des solutions leur permettant de se déplacer etc.) et l'accueil dans les guichets de services départementaux, qui devra pouvoir s'adapter une nouvelle fois à ces évolutions sociales.

► En 2040, la valorisation des métiers du lien au cœur de tous les territoires d'Eure-et-Loir

Infirmier, aide à domicile, aide-soignant, aide-ménagère, auxiliaire de vie sociale, assistant familial, mais aussi accompagnant éducatif et social, éducateur spécialisé, assistante maternelle etc. La diversité des métiers et des secteurs d'intervention rend leur décompte peu aisé à l'échelle départementale, mais ces « métiers du lien » sont indispensables à la vie de très nombreux Euréliens. On en dénombre en France trois millions (occupés par des femmes de 75 à 98% selon les métiers). Alors que les perspectives d'un vieillissement rapide d'ici 2040 comme celle d'une attractivité qualitative (cf. horizon n°1) rendent ces travailleurs plus indispensables que jamais en Eure-et-Loir, leur nombre se révèle parfois insuffisant localement. Ce constat n'est pas une fatalité, les causes de cette désaffection étant connues : des conditions de travail difficiles (employeurs multiples, distances, faible rémunération) et une reconnaissance en décalage avec leur utilité sociale. C'est pourquoi

le Conseil départemental d'Eure-et-Loir :

- a choisi de relever considérablement son soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) par financement direct ou indirect,
- s'engage jusqu'en 2030 à leur apporter de nouveaux crédits via des appels à candidature,
- s'engage à faciliter les conditions de travail de ces aidants. Plus largement, ces sont toutes les collectivités et acteurs de l'emploi qui ont un rôle à jouer dans cette revalorisation, pour changer l'image de ces métiers et leur reconnaissance.

► En 2040, dans chaque guichet de services, un accueil adapté aux besoins des usagers

Les évolutions auxquelles fera face l'action sociale d'ici 2040 entraîneront de profondes mutations dans le métier des agents travaillant en guichets. Dans ceux liés à l'action sociale en particulier, l'accroissement des fragilités (en nombre et en diversité) vécu aujourd'hui se traduit souvent pour les travailleurs sociaux par la gestion simultanée d'urgences toutes légitimes (enfants en danger, SDF, migrants isolés, mineurs non accompagnés etc.), qui réduit de fait le temps dédié au suivi social de long terme. Pour les usagers, cela peut donner le sentiment de ne jamais frapper à la bonne porte, ou de ne pas voir sa situation comprise et susciter des frustrations.

Alors que de nouveaux besoins, non identifiés à ce jour, émergeront encore d'ici 2040, plusieurs pistes seront investies pour favoriser l'adaptation des métiers de guichet à ces évolutions. Parmi elles, la meilleure lisibilité des droits auxquels chaque individu peut prétendre selon sa situation est un pas important permis par la plateforme « Mesaidés28 ». Par ailleurs, un dialogue intersectoriel approfondi entre les différents acteurs publics permettra notamment aux agents de guichets sociaux et généralistes d'être parfaitement informés des liens entre les dispositifs sociaux et dispositifs écologiques existants et d'aiguiller au mieux l'utilisateur sur les nouvelles fragilités environnementales qu'il pourrait rencontrer.

B. RESPONSABILITÉ N°8 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS LOCAUX ET NATIONAUX DE L'ACTION SOCIALE

L'ampleur des défis actuels et futurs de l'action sociale eurélienne exige de renforcer la coordination et le travail collectif entre tous ses acteurs. C'est là une condition de son efficacité. Le Département propose de porter une attention particulière à deux aspects de cette coordination : celle entre antennes de services (afin que leur accès soit le plus aisé possible et en phase avec les besoins des Euréliens) et celles entre tous les échelons de collectivité, de façon à relever le défi du vieillissement de la population.

► En 2040, des coopérations entre antennes locales au service de l'usager

Si la numérisation des services publics facilite de nombreuses démarches, un grand nombre d'Euréliens souhaitera encore avoir accès en 2040 à un guichet de service physique pour réaliser ses démarches ou être accompagné dans son projet. C'est aujourd'hui le cas, les Euréliens pouvant notamment accéder aux antennes du Département (5 maisons départementales des solidarités et de la citoyenneté, 1 maison départementale des personnes handicapées, 43 permanences liées à la PMI), en complément des 16 centres (inter-)communaux d'action sociale recensés sur l'ensemble du département. Ces lieux de service et du travail social sont parfois présents de longue date sur le territoire. Depuis quelques années néanmoins, la géographie des guichets évolue du fait d'une nouvelle impulsion nationale. Avec le concours des collectivités, 22 Maisons France Service ont ainsi été mises en place sur le territoire et des Maisons France Travail verront le jour dès le début 2024 selon un principe analogue : un guichet unique accessible en 30 minutes de chaque partie du département (mais pouvant entraîner parfois la fermeture d'anciennes antennes de proximité).

Maintenir un tel maillage d'ici 2040 demande d'en faciliter la compréhension et l'accès à l'utilisateur. Pour le Département, c'est la coopération entre les acteurs gestionnaires de ces antennes qui permettra d'y parvenir. Avec les guichets nationaux, cette coopération pourra déboucher sur des ajustements quant aux services proposés par les guichets nationaux et départementaux, de façon à éviter les éventuelles redondances et garantir l'effectivité de chaque antenne. Avec les



collectivités locales, le Département pourra viser la mise en place d'un accompagnement supplémentaire pour les communes éloignées de tout CCAS.

► **En 2040, un département uni pour donner la possibilité de bien vieillir à chacun**

En 2040, 30% de la population eurélienne aura plus de 65 ans (contre 20% aujourd'hui) et 6% aura plus de 85 ans (soit près du double du niveau actuel). C'est une accélération du vieillissement sans précédent, à laquelle l'Eure-et-Loir ne fera face qu'unie. Donner la possibilité de bien vieillir en Eure-et-Loir exige de réussir à recruter suffisamment dans les métiers du lien (cf. responsabilité n°7) afin que le maintien à domicile puisse être une option envisagée quelle que soit sa commune de résidence. Mais cela demande également d'être en capacité de proposer, en différents points du département, une gamme variée d'établissements pour senior, correspondant à la diversité des attentes : lieux de rencontres et de loisirs de jour, hébergements intergénérationnels, maisons seniors haut de gamme, habitat partagé etc.

Pour mettre en place une telle offre, le Département et les communes ont un rôle à jouer. C'est pourquoi, après les résidences seniors « Euréliales » la décennie passée, le Département déploiera une plateforme de services facilitant les parcours de vie autonome, et l'implication des seniors dans leurs étapes de vie à venir (cf. chantier-cible n°9). Il mettra par ailleurs à la disposition des communes et intercommunalités son ingénierie technique et financière pour faciliter la réalisation de projets répartis de façon cohérente à l'échelle départementale et les conseiller afin d'apprécier au mieux les opportunités de projets privés qui se présentent à elles.

C. RESPONSABILITÉ N°9 : ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX BESOINS ISSUS DES CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Une Eure-et-Loir responsable, enfin, est un département capable d'anticiper aujourd'hui les besoins sociaux qui apparaîtront ou s'accroîtront demain. Si certains sont encore inconnus, les effets du bouleversement climatique sur les attentes sociales de demain peuvent d'ores-et-déjà être anticipées collectivement.

Deux perspectives d'adaptation sont mises en avant dans cette optique : la lutte contre la précarité énergétique, dans laquelle le Département a un rôle particu-

lier à jouer en tant que chef de file, et la nécessité de faire de l'Eure-et-Loir un département « bas-carbone » une boussole collective, pour des raisons de santé et d'attractivité.

► **En 2040, la fin de la précarité énergétique !**

En 2040, zéro passoire thermique en Eure-et-Loir ? L'objectif est ambitieux, le département comptant 218 000 logements, dont un quart construit avant 1945. Il n'en reste pas moins nécessaire en anticipation des épisodes climatiques extrêmes plus fréquents (canicules, orages violents et vagues de froid) et de tarifs énergétiques que l'on sait potentiellement fluctuants selon le contexte mondial. Le Département cherchera à y mettre fin par les versants immobilier et social.

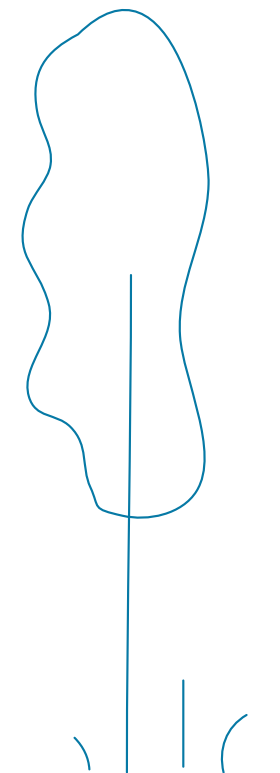
La disposition de loi Climat et Résilience interdisant la mise à la location entre 2025 et 2034 des logements aux mauvais diagnostics de performance énergétique concerne à ce jour près de 46% des logements de Centre-Val-de-Loire. Le Département cherchera donc à faciliter les démarches des propriétaires souhaitant réhabiliter leur logement. Si des dispositifs nationaux (programme « habiter mieux » de l'ANAH, crédit d'impôt transition énergétique, éco-prêts à taux zéro, MaPrimeRenov'), régionaux (ENERGETIS) et locaux (dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat) existent, le Département portera des politiques incitatives en liens avec ces derniers. En outre, avec le Fonds Solidarité pour le Logement, des aides financières sont disponibles pour permettre l'accompagnement des ménages les plus fragiles ainsi que le maintien dans le logement, et la maîtrise de l'eau, de l'énergie et de services téléphoniques.

► **En 2040, une boussole collective vers un territoire « bas-carbone » et contre les nuisances environnementales**

En 2040, les habitants d'Eure-et-Loir seront particulièrement attentifs à l'environnement de leur lieu de vie : qualité de l'air et de l'eau, absence de pollution sonore et visuelle etc. Certains en feront même le critère premier de leur choix d'installation, avant la proximité à des services ou à leur emploi. Plus qu'un enjeu médico-social, la lutte contre les nuisances environnementales est aussi une condition de l'attractivité du département demain.

Comme de nombreux objectifs écologiques, l'objectif d'un département « bas-carbone » est éminemment transversal, les politiques publiques de transition étant

partagées du Conseil régional aux Communes. Il s'agit dès lors d'en faire une boussole collective, pour laquelle le Département facilitera toute initiative partenariale, étoffer les offres de formation euréliennes, notamment celles en lien avec les filières pharmaceutiques, cosmétiques et agricoles, est une ambition collective partagée. Le Département souhaite jouer un rôle prépondérant pour permettre l'installation de nouvelles écoles en Eure-et-Loir. L'arrivée en 2020 d'une nouvelle formation CFA Pharmacie à Chartres a amorcé la réalisation de cette ambition.





8. SOUTENIR LA TRANSFORMATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HABITAT

► La visée stratégique de ce chantier cible

D'ici 2040, l'ambition départementale est double :

- Transformer le parc résidentiel eurélien par la réhabilitation et la construction de façon à mettre fin à la précarité énergétique en 2040, pour que chacun vive dans un logement bien isolé ;
- Participer à une offre en logement diversifiée, prenant en compte la diversité des parcours des Euréliens.

► Le rôle du Département

- Un rôle de financeur et de médiateur entre les dispositifs existants en faveur de la réhabilitation énergétique des bâtiments ;
- Un rôle de financeur et de constructeur de logement social par le biais de ses opérateurs bailleurs.

► Les acteurs à associer

Les communes, les bailleurs sociaux, les associations locales, les promoteurs immobiliers, les syndicats de copropriétés, les résidents, etc.

► Le(s) public(s) visé(s)

Les personnes en situation de mal logement ou qui subissent la précarité énergétique, en attente d'un logement social, les étudiants, les jeunes actifs, les personnes âgées, les ménages, les familles, etc.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

- Recenser les dispositifs existants en faveur de la réhabilitation énergétique, et engager avec les autres parties prenantes un travail de coordination, en lien avec les antennes départementales ;
- Poursuivre le financement de projet d'habitat inclusif.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

- Expérimenter le financement de nouvelles formes de logement.

9. DEPLOYER UNE PLATEFORME POUR FACILITER DES PARCOURS DE VIE AUTONOMES

► La visée stratégique de ce chantier cible

D'ici 2040, les choix des Euréliens pour leur fin de vie seront plus faciles et plus lisibles. Ce chantier cible entend mettre en place une plateforme qui :

- donne à voir l'offre existante (structures d'accueil, associations d'aides à domicile, etc.) et son occupation en temps réel ;
- permettre, en partenariat avec la Maison Départementale de l'Autonomie, à tous les seniors euréliens d'exprimer leurs souhaits pour l'après-domicile ;
- soit un lieu d'information et de coordination entre les différentes structures s'occupant des personnes âgées.

► Le rôle du Département

- Un rôle d'initiateur et de gestionnaire de cette plateforme physique, téléphonique et numérique.

► Les acteurs à associer

Les différentes structures d'accueil des personnes âgées, qu'elles soient publiques ou privées, les associations d'aides à domicile, les familles des patients, etc.

► Le(s) public(s) visé(s)

Les personnes âgées et leurs familles, le personnel soignant.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

La mise en place d'un groupe de travail partenarial (Département, MDA, ARS etc.) pour le lancement de la plateforme.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

L'organisation, via cette plateforme, d'une communication et une coordination renforcées entre les différentes structures en charge des patients qui permettent de fluidifier et faciliter leur prise en charge et leur suivi.

10. ŒUVRER A L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES JEUNES PAR LE SPORT ET LA CULTURE

► La visée stratégique de ce chantier cible

L'épanouissement des jeunes en Eure-et-Loir est une priorité du Département. La politique jeunesse du Département se concentre dorénavant sur la promotion du sport et de la culture. Les jeunes deviennent des acteurs à part entière de la culture et du sport sur leur territoire.

► Le rôle du Département

- Un rôle de facilitateur dans le lancement et la mise en place d'initiatives culturelles et sportives d'envergure à l'échelle locale mais aussi départementale ;
- Un rôle de coordinateur au sein de cet écosystème multi-acteurs pour favoriser les synergies et les coopérations (partenariats, etc.).

► Les acteurs à associer

L'éducation nationale, les institutions culturelles, les artistes et artisans locaux, les associations et club sportifs, les familles des jeunes.

► Le(s) public(s) visé(s)

Les collégiens et lycéens, les jeunes sortis du système scolaire.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

Cibler les attentes des jeunes en matière de vie sportive et culturelle pour préfigurer une réflexion avec les professionnels sur les initiatives/événements à mettre en place.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Consolider un réseau d'acteurs associatif et professionnel qui anime la vie sportive et culturelle des jeunes sur le territoire.

EURE & LOIR 2040

Vision stratégique

Cette vision stratégique de notre département à l'horizon 2040 n'est pas l'aboutissement d'une démarche engagée il y a maintenant près de 2 ans mais bien le début d'une nouvelle ère. Les 3 grands horizons vont dorénavant être les piliers des politiques publiques que nous allons mettre en œuvre. Une Eure-et-Loir désirable, une Eure-et-Loir en transition, une Eure-et-Loir responsable, autant de caps qui doivent guider notre action.

Les chantiers sont nombreux, ils sont ambitieux mais les défis qui nous attendent le sont tout autant.

Des infrastructures routières à la santé en passant par la gestion des ressources, l'amélioration des parcours de vie de nos aînés, l'insertion et l'accompagnement social ou l'évolution de l'ingénierie aux collectivités, ces chantiers vont concerner :

- Les euréliens (du plus jeune à la personne âgée, de la famille avec enfant à la famille monoparentale, ...) tout au long de leur vie (habitat, loisirs, enseignement, emploi, déplacements, ...),
- Le tissu économique et notamment les 2 principaux secteurs qui fondent l'identité de notre territoire : l'industrie et l'agriculture,
- Les collectivités euréliennes, en tant qu'actrices de l'aménagement et de l'attractivité de notre département,
- L'environnement au sens large, comme ressource essentielle à notre cadre de vie.

Même si le temps de l'action publique se veut être un temps long, il est indispensable de rythmer, de jalonner ces chantiers-cibles mais aussi d'inscrire TOUS les projets de la collectivité dans une temporalité plus proche. C'est ainsi que le Projet Stratégique 2028 s'inscrit dans cette dynamique tout comme les orientations budgétaires des prochaines années.

